



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Concours interne d'accès au grade
des Professeurs de Lycée Professionnel – CAPLP**

**Concours d'accès aux échelles de rémunération des professeurs
du second degré dans les établissements privé sous contrat – CAER**

**Section : Arts appliqués
Options : design et métiers d'art**

**Session 2012
Rapport du jury**

**Président de jury
Monsieur Francis COUNIL**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

| | Pages |
|---|-------|
| NATURE DES ÉPREUVES | 3 |
| COMPOSITION DU JURY | 4 |
| BILAN DE LA SESSION 2012 | 6 |
| PRÉSENTATION GÉNÉRALE | 7 |
| ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ | |
| Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle | |
| Définition de l'épreuve | 14 |
| Rapport de l'épreuve | 15 |
| ÉPREUVE D'ADMISSION | |
| Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel | |
| Définition et rapport de l'épreuve | 19 |
| Éléments de rapport spécifiques à l'option design | 20 |
| Éléments de rapport spécifiques à l'option métiers d'art | 22 |
| ANNEXE | |
| Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes | 28 |

NATURE DES ÉPREUVES

Les épreuves du concours interne du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'[arrêté du 27 février 2012](#).

Les épreuves du concours ne font pas l'objet d'un programme limitatif.

| NATURE DES ÉPREUVES | DURÉE | COEFFICIENT |
|---|--|-------------|
| Épreuve d'admissibilité | | |
| Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle | - | 1 |
| Épreuve d'admission | | |
| Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel <ul style="list-style-type: none"> • <i>Travaux pratiques</i> • <i>Préparation de l'exposé</i> • <i>Exposé</i> • <i>Entretien</i> | 6 h <i>4 h</i> <i>1 h</i> <i>30 min</i> <i>30 min</i> | 2 |

La définition de chaque épreuve est reproduite dans les pages suivantes.

Rappel des dispositions réglementaires des articles 15 et 16 de l'arrêté du 28 décembre 2009 :

- Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire.
- Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Publications administratives et textes officiels utiles pour la préparation au concours

Pour se préparer à l'épreuve d'admission, il est fortement conseillé aux candidats de s'informer sur :

- les programmes d'enseignement et les référentiels de formation en vigueur dans la voie professionnelle, dont la plupart sont consultables sur le site du Scérén-CNDP : <http://www2.cndp.fr/secondaire/>
- les missions du professeur, notamment par la lecture du [décret n°92-1189 du 6 novembre 1992](#) modifié, relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel.

| | | |
|----------------------------|--|--------------------------|
| M. Emmanuel JEANNOT | Professeur de lycée professionnel | Académie de Besançon |
| M. Laurent LAINÉ | Professeur de lycée professionnel | Académie de Paris |
| M. William LECUYER | Professeur de lycée professionnel | Académie d'Amiens |
| M. André LEFEVRE | Inspecteur de l'Éducation nationale | Académie d'Amiens |
| Mme Françoise LEGRAND | Professeur de lycée professionnel | Académie de Lyon |
| Mme Isabelle LETERRIER | Professeur de lycée professionnel | Académie de Créteil |
| M. Patrice LUIGGI | Professeur de lycée professionnel | Académie de Nancy-Metz |
| Mme Geneviève MENG | Professeur de LP du privé sous contrat | Académie de Créteil |
| Mme Marie-Hélène MESMER | Professeur de lycée professionnel | Académie de Versailles |
| Mme Laurence MIRALVES | Professeur de lycée professionnel | Académie de Créteil |
| M. Jean MÔNE | Conseiller de l'enseignement technique | Académie de Lyon |
| M. Lionel MONNIER | Professeur de lycée professionnel | Académie d'Amiens |
| M. Alain NICAISE | Professeur de lycée professionnel | Académie de Lyon |
| Mme Corinne PONTIEUX | Professeur de lycée professionnel | Académie de Créteil |
| Mme Florence PICQ | Professeur de lycée professionnel | Académie de Paris |
| M. Christophe REMONNAY | Professeur de lycée professionnel | Académie de Besançon |
| Mme Sophie REANAZE GARREAU | Professeur de LP du privé sous contrat | Académie de Nantes |
| Mme Valérie RETHACKER | Professeur de lycée professionnel | Académie de Créteil |
| M. Lionel ROMIER | Professeur de lycée professionnel | Académie de Versailles |
| Mme Patricia ROCQUES | Professeur de lycée professionnel | Académie de Toulouse |
| M. Martial ROULOT | Professeur certifié | Académie de Créteil |
| M. Pierre THEPENIER | Professeur de lycée professionnel | Académie d'Aix-Marseille |
| Mme Agnès VANNET | Professeur certifié | Académie de Besançon |
| M. William VOLET | Professeur de lycée professionnel | Académie de Rennes |

BILAN DE LA SESSION 2012

Nombre de candidats et nombre de postes offerts aux concours

| | Épreuves d'admissibilité | | | | | Épreuves d'admission | | Nombre de postes offerts | |
|-----------------------------|--------------------------|------------------------------------|----------------|-------------|------------------------------------|----------------------|-------|--------------------------|----|
| | inscrits | Nombre de candidats non éliminés * | | admissibles | Nombre de candidats non éliminés * | | admis | | |
| | | % inscrits | % non éliminés | | % admissibles | | | | |
| Option design | | | | | | | | | |
| CAPLP interne | 288 | 147 | 51% | 35 | 24% | 33 | 94% | 15 | 15 |
| CAER | 72 | 38 | 53% | 5 | 13% | 5 | 100% | 2 | 2 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | | |
| CAPLP interne | 152 | 64 | 42% | 16 | 25% | 15 | 94% | 5 | 5 |
| CAER | 18 | 11 | 61% | 6 | 55% | 6 | 100% | 2 | 2 |

* Les candidats non éliminés correspondent aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire pour absence, copie blanche, copie non rendue, note zéro ou candidature non valide.

Moyennes générales obtenues par les candidats

| | Moyennes générales portant sur le total des épreuves | | | | | |
|-----------------------------|--|-----------------------|------------------------|-----------------|------------------------|-----------------|
| | d'admissibilité | | d'admission | | du concours | |
| | Candidats non éliminés | Candidats admissibles | Candidats non éliminés | Candidats admis | Candidats non éliminés | Candidats admis |
| Option design | | | | | | |
| CAPLP interne | 11,15 | 17,38 | 10,03 | 13,60 | 12,53 | 15,15 |
| CAER | 10,23 | 17,30 | 10,40 | 14,00 | 12,70 | 15,20 |
| Option métiers d'art | | | | | | |
| CAPLP interne | 13,12 | 18,92 | 13,90 | 17,80 | 15,58 | 18,22 |
| CAER | 11,31 | 14,82 | 13,08 | 17,50 | 13,66 | 17,15 |

Moyennes exprimées sur 20 points.

Écarts entre les moyennes obtenues par les candidats admissibles et admis aux concours

| | Moyennes obtenues par les candidats | | | |
|-----------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------------|---------------|
| | admissibles | | admis | |
| | Premier admissible | Dernier admissible | Premier admis | Dernier admis |
| Option design | | | | |
| CAPLP interne | 20,00 | 14,80 | 18,13 | 13,27 |
| CAER | 18,30 | 16,10 | 17,63 | 12,77 |
| Option métiers d'art | | | | |
| CAPLP interne | 19,60 | 18,00 | 18,83 | 17,60 |
| CAER | 18,00 | 12,40 | 18,00 | 16,30 |

Moyennes exprimées sur 20 points.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ensemble des informations, remarques et recommandations relatives à la session 2012 est présenté dans ce rapport : données statistiques et rapports des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le concours interne du CAPLP arts appliqués et CAER correspondant a pour finalité de recruter les futurs enseignants qui interviendront dans les formations de la voie professionnelle, principalement aux niveaux du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA).

Cette disposition semble bien comprise des candidats, cependant l'organisation de la session 2012 montre la confusion que font encore certains d'entre eux, sur la nature des enseignements disciplinaires qui correspondent aux deux options offertes au concours. Sur ce point, il est indispensable de rappeler aux candidats toute l'importance que revêt le choix de l'option, lors de leur inscription :

- l'option **design** vise le recrutement des **professeurs d'arts appliqués** ayant vocation à dispenser les enseignements artistiques¹ dans les formations des lycées professionnels ;
- l'option **métiers d'art** vise le recrutement des **professeurs de spécialités métiers d'art** ayant vocation à dispenser les enseignements professionnels, théoriques et pratiques, dans les formations de niveau V et IV, conduisant aux CAP des métiers d'art, brevets des métiers d'art et baccalauréats professionnels, artisanat et métiers d'art.

En outre, les candidats de l'option métiers d'art optent au moment de leur inscription, pour le choix d'une spécialité parmi celles qui leur sont proposées, et dont la liste est rappelée en annexe². Là encore, ce choix n'est pas anodin et il convient que les candidats s'assurent avant de s'inscrire qu'ils disposent pleinement des compétences professionnelles inhérentes à la spécialité choisie.

Les postes offerts au concours

Hormis le CAER option design, le nombre de postes offerts au concours au titre de la session 2012, était en nette diminution par rapport à la session précédente. Mais contrairement à l'an passé³, les résultats de cette session ont permis de pourvoir l'ensemble des postes (24 admis).

Les candidats

Les inscrits et les présents

Par rapport 2011, le nombre de candidats inscrits au concours est globalement en augmentation (+11%), cette progression concernant essentiellement les candidats du public (+21% à l'option design et +4% à l'option métiers d'art). Pour le CAER, ce chiffre est égal pour l'option design et en nette diminution pour l'option métiers d'art (-22%).

On note toujours une très forte déperdition de candidats entre l'inscription et l'admissibilité (seul 50% des inscrits ayant transmis un dossier de RAEP). Cette déperdition est même supérieure à celle de l'an passé de sorte que pour l'admissibilité les effectifs de 2011 et 2012 étaient comparables.

Les origines géographiques

Les candidats sont originaires de l'ensemble des académies du territoire national avec une représentativité forte des académies d'Ile-de-France (16% des présents à l'option design et 31% des présents à l'option métiers d'art), de Lille (12% des présents à l'option design) et des DOM-TOM (12% des présents à l'option design). Les candidats issus des académies d'Ile-de-France obtiennent par ailleurs des résultats nettement supérieurs à ceux des autres académies, ils représentent, respectivement pour les options design et métiers d'art, 30% et 32% des admissibles, et 35% et 57% des lauréats.

Aussi, il faut noter la forte corrélation qui existe entre l'origine géographique des lauréats et les académies qui proposent une préparation au concours.

¹ Ces enseignements prennent la dénomination d'**arts appliqués et cultures artistiques**, en CAP et baccalauréat professionnel.

² Voir en annexe : **Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes**.

³ Pour mémoire : 6 postes offerts au CAER option métiers d'art, n'avaient pas été pourvus à la session 2011.

La représentation féminine

La participation des femmes est largement majoritaire à l'option design, elles représentent les trois-quarts des candidats présents et leur réussite (70% des lauréats) est globalement comparable à celle des hommes. En revanche, leur participation est légèrement minoritaire à l'option métiers d'art (45% des présents) mais elles obtiennent de meilleurs résultats que les hommes sur l'ensemble du concours (elles représentent 57% des lauréats).

Les âges

La moyenne d'âge au concours est relativement élevée. L'âge des candidats présents se situe dans une fourchette de 25 à 61 ans pour l'option design et de 30 à 58 ans pour l'option métiers d'art. La part des candidats de moins de 35 ans n'est que de 38% à l'option design et de 21% à l'option métiers d'art.

Cependant, bien que minoritaires, les jeunes candidats parviennent à de bons résultats. En effet, les moins de 35 ans représentent 40% des admissibles et près de 60% des lauréats de l'option design et 28% des admissibles comme des admis à l'option métiers d'art.

Les diplômes

Majoritairement, les candidats justifient d'un diplôme de niveau 3 (DEUG, DUT, BTS, DMA) ou de niveau 2 (Licence, Maîtrise) ou d'un titre de niveau équivalent. Ils représentent 56% des présents aux deux options.

Pour l'option design, la part des candidats qui justifient d'un titre ou diplôme d'un niveau supérieur équivalent au Master est importante (37% des présents).

Pour l'option métiers d'art, cette part est moindre (11% des présents), et un tiers des candidats bénéficient de diverses dispositions leur permettant de se présenter au concours sans condition de diplôme :

- soit au titre de père ou mère de trois enfants (8% des présents),
- soit en tant que maître contractuel du privé sous contrat (11% des présents),
- soit avec une expérience professionnelle suffisante de cadre du secteur privé (15% des présents).

Les professions

Sans surprise, la très grande majorité des candidats sont des agents non titulaires du second degré (contractuels, vacataires, assistants d'éducation, maîtres délégués ou adjoints d'éducation du privé), ils représentent globalement 95% des présents à l'option design, 85% des présents à l'option métiers d'arts et la totalité des lauréats sur l'ensemble du concours (dont un assistant d'éducation).

Les résultats

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve d'admissibilité

| | Nombre de notes comprises dans la fourchette | | | | | Total des non éliminés | Moyennes des non éliminés | |
|-----------------------------|--|----------------|-----------------|------------------|---------------------|------------------------|---------------------------|-------|
| | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n \leq 20$ | | admissibles | |
| Option design | | | | | | | | |
| CAPLP interne | 6 | 33 | 48 | 34 | 26 | 147 | 11,15 | 17,38 |
| CAER | 3 | 8 | 14 | 8 | 5 | 38 | 10,23 | 17,30 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | |
| CAPLP interne | 2 | 9 | 15 | 14 | 24 | 64 | 13,12 | 18,92 |
| CAER | 1 | 2 | 2 | 4 | 2 | 11 | 11,31 | 14,82 |

Moyennes exprimées sur 20 points.

Répartition des notes et moyennes des admissibles à l'épreuve d'admission

| | Nombre de notes comprises dans la fourchette | | | | | Total des non éliminés | Moyennes des non éliminés | |
|-----------------------------|--|----------------|-----------------|------------------|---------------------|------------------------|---------------------------|-------|
| | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n \leq 20$ | | non éliminés | admis |
| Option design | | | | | | | | |
| CAPLP interne | 1 | 10 | 12 | 6 | 4 | 33 | 10,03 | 13,60 |
| CAER | 0 | 1 | 3 | 0 | 1 | 5 | 10,40 | 14,00 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | |
| CAPLP interne | 0 | 1 | 2 | 7 | 5 | 15 | 13,90 | 17,80 |
| CAER | 1 | 0 | 0 | 3 | 2 | 6 | 13,08 | 17,50 |

Moyennes exprimées sur 20 points.

Répartition des notes et moyennes des admissibles sur l'ensemble du concours

| | Nombre de notes comprises dans la fourchette | | | | | Total des non éliminés | Moyennes des non éliminés | |
|-----------------------------|--|----------------|-----------------|------------------|---------------------|------------------------|---------------------------|-------|
| | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n \leq 20$ | | non éliminés | admis |
| Option design | | | | | | | | |
| CAPLP interne | 0 | 0 | 16 | 12 | 5 | 33 | 12,53 | 15,15 |
| CAER | 0 | 0 | 3 | 1 | 1 | 5 | 12,70 | 15,20 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | |
| CAPLP interne | 0 | 0 | 1 | 8 | 6 | 15 | 15,58 | 18,22 |
| CAER | 0 | 1 | 0 | 3 | 2 | 6 | 13,66 | 17,15 |

Moyennes exprimées sur 20 points.

Les prestations

L'épreuve d'admissibilité

La session 2012 inaugurait la mise en place des nouvelles modalités d'admissibilité, fixées par l'arrêté du 27 avril 2011 modifiant les modalités d'organisation des concours internes donnant accès à certains corps de personnels enseignants du second degré et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Conformément aux dispositions de l'arrêté, la phase d'admissibilité s'est appuyée sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP) élaboré par le candidat selon une structure imposée (deux parties, respectivement de 2 et 6 pages maximum hors annexes).

La grande majorité des dossiers respectait la structure imposée et, a priori, cette forme n'a pas posé de problème particulier aux candidats pour répondre à la demande de l'épreuve.

Dans la première partie, la plupart d'entre eux ont su dépasser la simple énumération des différentes étapes de leur carrière pour mettre en perspective leur expérience dans des fonctions exercées, en portant un regard réflexif sur leur parcours professionnel.

Dans la seconde partie, les candidats ont exploités les marges qui leur étaient permises pour adopter parfois des présentations originales, en choisissant notamment d'intégrer des documents iconographiques à l'appui de leur démonstration plutôt que dans les annexes. Ce choix a retenu l'attention du jury lorsqu'il contribuait à la clarté et la fluidité du propos du candidat.

Indéniablement, les nouvelles modalités de l'épreuve ont valorisées les candidats qui, conscients de leur parcours professionnel et avec suffisamment de sens critique, ont été capables d'appréhender et analyser leur expérience acquise dans des fonctions et des activités, présentes ou passées, pour témoigner d'une approche pédagogique réfléchie dans leur champ de compétence.

Un grand nombre de candidats y sont parvenus ainsi que le soulignent les résultats de l'épreuve. Pour l'option design, ils sont près de 40% à obtenir une note honorable (supérieure ou égale à 12 et inférieure à

16/20) ou excellente (supérieure ou égale à 16/20). S'agissant de l'option métiers d'art, ils sont près de 60% à obtenir ces mêmes résultats. Dans le même temps, on constate que la part des candidats dont le dossier s'est révélé très insuffisant (note inférieure à 04/20) représente moins de 5%.

Les spécialités des candidats admissibles à l'option métiers d'art sont :

- pour le CAPLP : Arts de la bijouterie-joaillerie (3 candidats) – Arts de la céramique (2 candidats) – Arts du livre (2 candidats) – Arts du métal – Arts du spectacle – Arts du verre – Arts graphiques – Arts textiles – Broderie – Décor architectural – Ébénisterie – Tournage d'art ;
- pour le CAER : Arts graphiques (2 candidats) – Arts textiles – Ébénisterie – Photographie (2 candidats).

Les épreuves d'admission

L'épreuve d'admission donne lieu à un entretien avec le jury. Elle repose sur la présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel, en réponse à un sujet donné, spécifique à l'option choisie par le candidat, et s'agissant de l'option métiers d'art, propre à sa spécialité métier. Pour la réalisation de cette épreuve, le candidat dispose :

- d'un temps de *travaux pratiques* lui permettant de construire la séquence autour d'une problématique clairement identifiée ainsi que le développement pédagogique d'une séance constitutive de la séquence. S'agissant de l'option métiers d'art, cette phase se déroule sur un plateau technique, offrant tout l'espace et l'équipement professionnels de la spécialité, pour permettre au candidat de conduire librement les explorations et essais techniques nécessaires à l'élaboration de la séance et mettre ainsi en évidence ses aptitudes professionnelles propres aux démarches de conception et de réalisation.
- d'un temps de *préparation de l'exposé*, qui précède l'entretien avec le jury.

Le bilan l'épreuve d'admission de la session 2012 montre par rapport à la session passée, une hausse sensible des résultats pour l'option design (la moyenne générale augmente de 0,8 point pour le CAPLP et de 0,2 point pour les CAER) et très nette pour le CAPLP métiers d'art (moyenne générale en hausse de près de 3 points).

Le jury note cette année une meilleure préparation des candidats à cette épreuve. Dans leur grande majorité ils ont su présenter des dispositifs probants, étayés par des choix pédagogiques cohérents et explicites. Aussi, les meilleurs candidats ont su utiliser à bon escient le temps de préparation de l'exposé pour mettre au point un plan structuré et communiquer au jury le fruit de leur réflexion avec clarté, conviction et dans le respect du temps imparti.

Le bilan du concours

Les nouvelles modalités d'admissibilité au concours ont pour effet de modifier les critères de sélection des candidats en réduisant la part de vérification de la maîtrise du socle disciplinaire au profit de l'expérience professionnelle. Cette disposition se révèle nettement à l'avantage des candidats qui sont en capacité de valoriser certains événements issus de leur parcours professionnel.

Cependant la forme déclarative du dossier de RAEP, contrairement à celle d'une épreuve écrite et graphique, ne permet pas d'apprécier la complète maîtrise des compétences disciplinaires attendues de la part de futurs enseignants d'arts appliqués, qu'il s'agisse :

- de la pratique éprouvée du dessin,
- de l'étendue des connaissances et des références artistiques et culturelles,
- de la parfaite possession des méthodes de démarche créative et de conception,

ou encore, pour les candidats de l'option métiers d'art :

- de l'expertise professionnelle (savoir-faire, gestes techniques) dans le métier considéré.

En conséquence, l'épreuve d'admission acquiert une dimension d'autant plus sélective qu'elle vise, outre l'appréciation des aptitudes pédagogiques des candidats, à vérifier également le degré de maîtrise de ces compétences disciplinaires indispensables.

L'admission a ainsi révélé qu'un bon quart des admissibles ne disposait pas des savoir-faire suffisants et que près de d'un sur dix ne témoignait d'aucune compétence professionnelle dans la spécialité à laquelle il s'était inscrit.

Les lauréats, quant à eux, obtiennent des résultats très satisfaisants ainsi qu'en témoignent les moyennes générales du concours et moyennes obtenues par les candidats admis (toutes supérieures à 12/20 pour l'option design et à 16/20 pour l'option métiers d'art).

Les spécialités des candidats admis à l'option métiers d'art sont :

- pour le CAPLP : Arts de la bijouterie-joaillerie – Arts du livre – Arts du métal – Arts textiles – Broderie – Ébénisterie ;
- pour le CAER : Arts graphiques – Photographie.

Les recommandations aux futurs candidats

Les rapports d'épreuves rassemblés dans les pages suivantes donnent des informations et des conseils précieux et utiles à la préparation des futurs candidats au concours. Aussi, la lecture attentive et réflexive de ces rapports constitue-t-elle un préalable pour se préparer aux différentes épreuves dans les meilleures conditions. Certaines recommandations générales représentent néanmoins des invariants qui peuvent ici être rappelés.

Quelle que soit l'épreuve, il est indispensable de :

- prendre le temps de lire les documents proposés dans leur intégralité ;
- s'approprier la demande et d'en saisir les enjeux ;
- faire preuve de méthode dans l'ensemble de son travail d'analyse, de recherche, de traduction, de présentation et d'argumentation ;
- exploiter les croquis et schémas lorsqu'ils constituent des moyens d'investigation explicites ;
- mettre en évidence les principes, notions et concepts qui sous-tendent l'analyse ou la démonstration ;
- nourrir le questionnement et les propositions de références culturelles appropriées, issues de la diversité des domaines des arts appliqués ou des métiers d'art, et notamment de leurs manifestations les plus contemporaines ;
- recourir à des principes de composition et de mise en page pour structurer efficacement les réponses (analyse, recherches, propositions, etc.)
- bien gérer son temps et relire le travail terminé afin d'éviter les analyses ou les propositions tronquées, les omissions, les redondances, les incohérences, et de corriger les erreurs de syntaxe, les termes impropres et les fautes d'orthographe.

D'autre part, les candidats ne doivent pas ignorer que certaines académies proposent des formations facultatives de préparation au concours. Lorsqu'elles existent, on ne saurait trop leur conseiller de s'y inscrire afin de se préparer aux épreuves dans les meilleures conditions.

Pour conclure

Une des caractéristiques de ce concours scindé en deux options dont l'une se décompose en plusieurs spécialités de métiers d'art, est d'être parfois source de complexité sur certains aspects organisationnels.

C'est ainsi que des modalités d'organisation spécifiques s'imposent lors de l'admission pour la mise en œuvre de la *présentation d'une séquence de formation*. Outre l'élaboration de sujets spécifiques aux différentes options et spécialités, la définition de l'épreuve exige pour l'option métiers d'art, son implantation sur différents sites disposant pour chaque spécialité, d'espaces et d'équipements adéquats.

Ainsi pour cette option, l'épreuve s'est déroulée conjointement sur les académies d'Aix-Marseille, Besançon, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Nice, Nancy-Metz et Paris, en prenant appui sur les établissements professionnels suivants :

- le lycée professionnel Blaise Pascal à Marseille, pour la photographie ;
- le lycée polyvalent Edgar Faure à Morteau, pour la bijouterie-joaillerie ;
- le lycée professionnel Jean Monnet à Yzeure, pour les arts du métal ;
- le lycée professionnel François Mitterrand à Château-Chinon, pour le tournage d'art ;
- le lycée professionnel La Source à Nogent-sur-Marne, pour les arts du spectacle ;
- le lycée Adolphe Chérioux à Vitry-sur-Seine, pour les arts graphiques, dominante surfaces et volumes ;
- le lycée professionnel Golf-Hôtel à Hyères, pour les arts graphiques, dominante lettres et décor ;
- le lycée Leonard de Vinci à Antibes, pour les arts de la céramique ;
- le lycée polyvalent Pierre et Marie Curie à Neufchâteau, pour les arts textiles et l'ébénisterie ;
- le lycée professionnel Louis Geisler à Raon-l'Étape, pour le décor architectural.
- le lycée professionnel Corvisart à Paris, pour les arts du livre ;
- le lycée professionnel Octave Feuillet à Paris, pour la broderie ;
- le lycée Lucas de Nehou à Paris, pour les arts du verre ;

Indéniablement, le succès de l'organisation de l'épreuve repose en grande partie sur l'engagement et le dévouement de nombreux acteurs. Qu'ils en soient tous ici chaleureusement remerciés, qu'il s'agisse des

inspecteurs, des gestionnaires des services rectoraux ou des chefs d'établissements et leurs collaborateurs, pour leur précieuse contribution au bon déroulement de l'épreuve.

J'adresse également mes plus vifs remerciements à l'ensemble des membres du jury pour leur implication et la qualité de leur expertise, aux rapporteurs pour l'acuité de leurs commentaires qui favoriseront la préparation des futurs candidats, ainsi qu'aux vice-présidents et secrétaire général pour la part essentielle qui leur échoit dans l'efficacité de l'organisation du concours.

Enfin, j'adresse les félicitations du jury aux lauréats du concours 2012, accompagnées de mes vœux de réussite dans l'exercice de leur métier d'enseignant.

Francis COUNIL
Président du jury

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'[arrêté du 27 février 2012](#).

ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm.
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota : Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet la disposition du jury.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Monsieur Jean BOREL,
assisté de Mesdames Sarah BAUDUIN, Nathalie GOURMEN, Patricia ROCQUES
et Monsieur Patrice LUIGGI

Membres de la commission chargée de la correction de l'épreuve :

Mesdames Fabienne ANDRÉ, Agnès ANDRIEU, Sarah BAUDUIN, Régine BERNAD, Corinne CHOUKROUN, Carole FOLL, Anne FROMENT, Nathalie GOURMEN, Amandine GUÉRIN, Françoise LEGRAND, Isabelle LETERRIER, Geneviève MENG, Marie-Hélène MESMER, Corinne PONTIEUX, Sophie RENAZE GARREAU, Valérie RETHACKER, Patricia ROQUES et Messieurs Bruno BASSE, Stéphane BILLARD, Didier BONTEMPS, Jean BOREL, Michel CARNET, Jean-Pierre CORDAT, Pascal COUDYSER, Grégory DEHONGHER, Alain FOLIOT, Noël FRESSENCOURT, Laurent LAINÉ, William LECUYER, André LEFEVRE, Patrice LUIGGI, Lionel MONNIER, Alain NICAISE, Christophe REMONNAY, Lionel ROMIER, Martial ROULOT.

La spécificité de l'épreuve

Cette année, le concours interne inaugurerait de nouvelles modalités de sélection des candidats lors de l'admissibilité au travers de l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Cette épreuve s'appuie désormais sur un dossier élaboré par le candidat, respectant une structure précise énoncée dans la définition de l'épreuve. Elle valorise indéniablement des candidats conscients de leur parcours professionnel qui, avec suffisamment de sens critique, sont capables d'appréhender et analyser leur expérience acquise dans des fonctions et des activités, présentes ou passées, pour témoigner d'une approche pédagogique réfléchie dans leur champ de compétence.

Les critères d'évaluation

L'évaluation des dossiers repose sur trois items qui tiennent compte :

- Item 1 : *Parcours professionnel et responsabilités assumées*

Il s'agit d'apprécier la richesse de l'expérience professionnelle du candidat et son adéquation au regard des qualités requises pour le métier d'enseignant ;

- Item 2 : *Réalisation pédagogique décrite*

Il s'agit de prendre en compte les différents aspects pédagogiques de la situation décrite, tels que la pertinence des activités proposées, la justification des choix opérés, la qualité de la démarche, la maîtrise des contenus et des enjeux disciplinaires, la connaissance des formations et des publics, l'approche de l'évaluation, et plus globalement l'aptitude du candidat à faire preuve de sens critique.

- Item 3 : *Présentation du dossier*

Il s'agit de s'assurer du respect des consignes de mise en forme du dossier, de la qualité des documents (notamment iconographiques) annexés au dossier, de la structuration du propos et la parfaite maîtrise de l'expression écrite.

Les observations du jury

Sur la forme et la structure du dossier

Attentes : Des règles précises définissent la forme que doit prendre le dossier (organisation en deux parties, format des documents, nombre de pages, etc.). Le jury n'a eu à étudier que les dossiers complets qui respectaient les prescriptions encadrant l'épreuve. Ainsi, seuls les documents papier ont-ils été pris en compte.

Le dossier doit être structuré et sa communication respecter les principes simples de composition, de hiérarchisation des informations et de mise en page. Aussi, s'agissant d'un concours de recrutement d'enseignants d'arts appliqués, une qualité irréprochable de présentation est attendue, notamment en ce qui concerne la définition et la lisibilité des documents iconographiques.

Constats : En règle générale, l'expression écrite est maîtrisée et les dossiers témoignent d'une qualité rédactionnelle certaine.

Beaucoup de candidats intègrent des documents iconographiques au texte dactylographié ou présentent certains éléments de leurs dossiers, sous forme de tableaux synthétiques. Dans tous les cas, le jury a pris en compte la pertinence des options de présentation au regard des informations fournies ; ces choix devant rester au service de la clarté du propos et de la démonstration.

Recommandations : Si des inserts peuvent être intégrés à la démonstration pour mieux la soutenir, il est nécessaire de veiller à ce qu'ils n'entraînent pas de confusion entre les composants du dossier et les annexes.

Les documents pédagogiques et/ou les travaux d'élèves présentés doivent être sélectionnés avec soin afin de renforcer l'argumentation. Ils ne doivent cependant, ni se confondre, ni remplacer l'analyse de la démarche pédagogique.

À propos de la première partie du dossier

Attentes : La première partie du dossier n'est pas le simple descriptif d'une carrière assimilable à un curriculum vitae. Il s'agit de porter un regard réflexif sur un parcours professionnel voire personnel et de mettre en perspective des acquis en regard des exigences des fonctions sollicitées.

Le candidat doit ainsi démontrer qu'il sait tirer parti de son expérience professionnelle en valorisant ses compétences et leurs interactions avec le métier d'enseignant.

Constats : Quelques candidats ont su parfaitement dépasser la simple énumération chronologique des différentes étapes de leur carrière, en dégagant notamment de leur expérience des qualités propres à l'enseignement.

Dans un souci de clarté, certains ont astucieusement choisi de regrouper leurs différentes actions par champs de compétence ou alors de décliner les compétences acquises à la suite de chacune de leurs activités ou responsabilités assumées,

Cependant dans de nombreux dossiers, cette première partie reste construite sur le principe d'un simple CV, sans réelle mise en perspective.

Recommandations : Les formations suivies, les diplômes obtenus peuvent être évoqués, de même que des expériences autres que le professorat, à condition de démontrer en quoi cela enrichit le projet du candidat de s'orienter vers une carrière d'enseignant.

Sans être une fin en soi, ces repères permettent généralement de valider des compétences et notamment la maîtrise des savoir-faire professionnels propres à un métier d'art.

À propos de la deuxième partie du dossier

Attentes : La réalisation pédagogique décrite procède nécessairement de l'analyse, elle doit mettre en évidence les objectifs poursuivis, les activités proposées et leurs articulations, les moyens donnés aux élèves ainsi que les résultats attendus. Elle s'appuie sur des pré-requis énoncés qui permettent de comprendre la pertinence de la proposition pédagogique. Elle témoigne d'une prise en compte des programmes ou référentiels de formation. Elle s'insère dans un contexte pédagogique tenant compte d'un degré de progression intermédiaire ou annuel.

Les documents proposés en annexe doivent être sélectionnés avec soin pour renforcer l'argumentation.

Constats : Les propositions les plus intéressantes, notamment pour l'option design, se sont appuyées sur des références résolument contemporaines.

La présentation de productions d'élèves quand elle était justifiée, a aidé à une meilleure compréhension des propositions pédagogiques et leur adaptation au public de lycée professionnel. Dans le même esprit, la présentation de productions intermédiaires (éléments d'analyse, exploration de pistes, maquettes d'étude,...) a permis une meilleure appréhension de l'organisation des propositions dans le temps. De plus, certains candidats ont su tirer profit de ces résultats intermédiaires pour donner du sens à leur pratique.

La gestion de la classe (organisation matérielle, positions et déplacements de l'enseignant...), pourtant un facteur non négligeable de la réussite d'une leçon, a rarement fait l'objet d'une attention particulière.

Si les candidats de l'option métiers d'art ont fait l'effort d'aborder la dimension esthétique de l'objet, celle-ci s'est parfois révélée très subjective voire stéréotypée et peu actuelle.

Certains candidats ont réduits la description de la réalisation pédagogique à un alignement d'objectifs, de savoirs et de compétences directement tirés du programme ou du référentiel, sans chercher à les inscrire dans des situations d'apprentissage adaptées aux publics de la voie professionnelle.

Inversement, d'autres candidats ont choisi de donner à la réalisation la dimension d'un projet pédagogique, favorisant ainsi l'expression de l'interdisciplinarité, la connexion avec l'*Histoire des arts*, et la mise en place des dispositifs attractifs. Cependant, l'ambition du projet n'a pas toujours permis de saisir clairement la place dévolue aux arts appliqués. Parfois même, les activités décrites, déconnectées du contexte du design ou des métiers d'art, pouvaient laisser à croire à des confusions réduisant la discipline à de simples activités occupationnelles ou l'assimilant aux arts plastiques.

Aussi, le jury a apprécié les dossiers des candidats qui ont privilégié une certaine réalité quotidienne, en développant une séquence pédagogique structurée, bien ancrée dans un programme, étayée par un discours clair et précis pour expliciter les choix didactiques, les moyens et les modalités d'évaluation.

Recommandations : Une proposition pédagogique ne peut se résumer à la simple installation d'un sujet. La réalisation envisagée n'est jamais que le prétexte d'une situation d'apprentissage et non une fin en soi. C'est pourquoi le « faire-faire » ne peut être confondu avec le « faire-apprendre ».

La réalisation pédagogique réclame la mise en place d'un dispositif cohérent qui doit conduire l'élève à assimiler de nouvelles notions et, généralement, à les mettre en œuvre dans une situation qu'il convient de définir. Aussi, les savoirs et/ ou savoir-faire à acquérir par l'élève doivent être précisément identifiés, de même que les pré-requis sur lesquels repose les apprentissages. La déclinaison de la demande en termes d'objectif pédagogique permet de définir le contexte et préciser le niveau de la performance de l'élève. Enfin, la réalisation de l'objectif nécessite de mettre à la disposition de l'élève des moyens pour y parvenir.

Une séquence pédagogique est constituée de séances, elles-mêmes structurées en différentes phases s'articulant autour de moments charnières, temps forts qu'il est utile de souligner.

La prise en compte attendue de la diversité des élèves doit être démontrée par des exemples d'application.

Le jury s'attache à évaluer la capacité du candidat à poser et exprimer une réflexion, ce qui nécessite notamment de préciser les enjeux, d'identifier les contraintes et de porter un regard critique sur sa proposition pédagogique. Aussi, la description d'éventuels « ratés » n'est pas inintéressante si les raisons de l'échec sont analysées et des remédiations proposées.

Pour conclure

L'élaboration du dossier de RAEP consiste à développer une réflexion sur son propre parcours professionnel et ses compétences au regard des qualités requises pour le métier d'enseignant. Il permet de valoriser l'expérience professionnelle acquise dans des fonctions occupées dans le domaine de l'enseignement.

Aussi, est-il indispensable de repérer les événements clés de sa carrière et de décrire avec suffisamment de précision les réalisations pédagogiques choisies, qui permettront au jury de faire le lien avec les activités de la discipline concernée. Au-delà de la maîtrise d'un socle disciplinaire et culturel, le dossier doit également attester d'une rigueur méthodologique et témoigner d'un engagement pour le professorat.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

| | Nombre de notes comprises dans la fourchette | | | | | Total des non éliminés | Moyennes des non éliminés admissibles | |
|-----------------------------|--|----------------|-----------------|------------------|---------------------|------------------------|---------------------------------------|-------|
| | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n \leq 20$ | | | |
| Option design | | | | | | | | |
| CAPLP interne | 6 | 33 | 48 | 34 | 26 | 147 | 11,15 | 17,38 |
| CAER | 3 | 8 | 14 | 8 | 5 | 38 | 10,23 | 17,30 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | |
| CAPLP interne | 2 | 9 | 15 | 14 | 24 | 64 | 13,12 | 18,92 |
| CAER | 1 | 2 | 2 | 4 | 2 | 11 | 11,31 | 14,82 |

Moyennes exprimées sur 20 points.

ÉPREUVE D'ADMISSION

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'[arrêté du 27 février 2012](#).

PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE DE FORMATION PORTANT SUR LES PROGRAMMES DU LYCÉE PROFESSIONNEL

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques, relatifs à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat sera conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Un échantillon des sujets de la session 2012 est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

L'organisation de l'épreuve

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude des candidats à concevoir et organiser une séquence de formation dans leur domaine de compétence. Pour cela, elle s'appuie nécessairement sur des sujets propres à l'option choisie et, s'agissant de l'option métiers d'art, sur des sujets correspondant à la spécialité pour laquelle le candidat à opter lors de son inscription au concours.

Pour une même option ou même spécialité métiers d'art, l'épreuve pouvait se dérouler sur plusieurs jours lorsque le nombre de candidats admissibles l'exigeait. Dans cette hypothèse, l'épreuve s'est appuyée, chaque jour, sur un sujet différent.

Pour les candidats de l'option métiers d'art, l'épreuve a été organisée en différents lieux, sur des plateaux techniques d'établissements offrant pour chaque spécialité, tout l'espace et l'équipement spécifiques nécessaires. En raison de la similitude de l'épreuve avec celle du concours externe, les candidats des deux concours pouvaient être regroupés par spécialité, pour subir l'épreuve aux mêmes dates, sur un même site.

L'énoncé des sujets

Quelles que soient l'option et la spécialité, les sujets proposés formulent une demande analogue, à partir d'un objectif pédagogique et un niveau de classe imposés. La demande porte sur la conception d'une séquence de formation et la mise au point détaillée d'une des séances qui la constitue.

Une documentation peut éventuellement être associée au sujet. Dans ce cas, l'énoncé invite explicitement le candidat à en faire l'analyse pour initier le questionnement et la problématisation de la demande.

Le découpage de l'épreuve en trois phases ainsi que leurs durées respectives sont systématiquement rappelés dans l'énoncé du sujet. Aussi pour éviter d'éventuelles incompréhensions, ces modalités ont été rappelées aux candidats dès le début de l'épreuve.

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont précisés dans le sujet, énoncés en terme de :

- *pertinence et cohérence des choix didactiques au regard du programme (option design) ou du référentiel (option métiers d'art) de formation, de l'objectif à atteindre et du public concerné ;*
- *degré d'exploration et d'approfondissement de l'objectif permettant de mettre en évidence des aptitudes professionnelles liées à l'enseignement ;*
- *exactitude et pertinence des références culturelles et professionnelles ;*
- *qualité d'expression orale, d'analyse et de synthèse.*

En outre, pour les candidats de l'option métiers d'art, s'ajoute à ces critères, la *maîtrise des savoir-faire professionnels* propres à la spécialité choisie.

L'échange sur le dossier de RAEP

Le dossier de RAEP élaboré par le candidat conditionne l'admissibilité et il apparaît essentiel d'examiner la concordance entre son contenu et son auteur. A cet effet, une dizaine de minutes durant l'entretien avec le jury, est consacrée à l'explicitation de certaines questions relatives au dossier pour en vérifier l'authenticité.

Pour la majorité des candidats, le jury a apprécié la correspondance des contenus entre les deux prestations écrite et orale, en décelant, in fine, un trait de caractère commun au dossier et à la trame de la séquence.

Pour quelques cas, en revanche, l'échange a permis au jury de pointer un écart manifeste entre la rigueur méthodologique du dossier et le manque de structuration de l'exposé, ou encore l'incapacité du candidat d'évoquer oralement des informations pourtant présentes dans son dossier.

ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À L'OPTION DESIGN

coordonnés par Monsieur André LEFEVRE,
assisté de Mesdames Corinne CHOUKROUN, Isabelle LETERRIER et Monsieur Lionel ROMIER

Membres de la commission chargée du déroulement des entretiens :

Mesdames Fabienne ANDRÉ, Sarah BAUDUIN, Corinne CHOUKROUN, Isabelle LETERRIER, Valérie RETHACKER et Messieurs Stéphane BILLARD, Didier BONTEMPS, Jean BOREL, Noël FRESSENCOURT, André LEFEVRE, Lionel ROMIER, Martial ROULOT.

Les observations du jury

Le jury a apprécié chez la plupart des candidats :

- la prise en compte des données imposées et des documentations jointes ;
- une expression orale claire avec des arguments adaptés ;
- une écoute satisfaisante permettant un réel échange avec le jury.

Le jury a également apprécié pour une proportion moindre de candidats :

- une introduction orale structurée permettant d'aborder un plan de développement clair ;

- une analyse du sujet et des différents documents imposés, dans une posture d'expertise, résumée par une synthèse donnant lieu à une présentation de la problématique de développement de la leçon ;
- un juste équilibre entre l'exposé global de la séquence et ses déclinaisons en séances, tenant compte aussi de la hiérarchisation de la formation, entre la présentation d'un objectif général et d'objectifs opérationnels ;
- une réelle intention de construire des savoirs, savoir-faire et/ou savoir-être en cohérence avec des notions qui faisaient sens et non pas une suite d'activités gratuites ;
- une volonté, suite à la mise en place de ces objectifs, de développer, de produire des moyens didactiques, documentaires, techniques, plastiques... détaillés et conséquents ;
- une présentation progressive des critères d'évaluation en déclinaison directe avec les différents moments stratégiques du cours ;
- un souci d'ancrer la séquence proposée dans une réalité culturelle ou technologique, en ouvrant sur des exemples, des situations, des références complémentaires.

Cependant le jury a regretté chez de nombreux candidats :

- une présentation trop souvent déclarative, sans rythme, sans articulation entre l'oral et l'écrit (par exemple, l'utilisation pertinente du tableau, les déplacements, la gestuelle). Le jury comprend le stress légitime dans ce genre d'exercice mais attend que le candidat le dépasse ;
- une analyse superficielle voire absente du sujet et des documents imposés ;
- une déclinaison pédagogique peu convaincante et stéréotypée, malgré une analyse parfois correctement menée ;
- une interprétation souvent erronée des niveaux de formation ;
- un discernement approximatif des objectifs induisant des propositions d'activités appauvries ;
- une non-exploitation des documents imposés dans la séquence, ainsi que l'absence de parallèles possibles avec d'autres ressources culturelles ;
- une absence de prise en compte de l'évaluation dans le développement de la séquence ;

Aussi, le jury a été confronté à quelques situations préoccupantes de la part de candidats isolés :

- tenant des propos forts confus ;
- faisant preuve d'une méconnaissance totale des contenus et des enjeux disciplinaires ;
- témoignant d'aucune notion élémentaire de pédagogie ou de didactique ;
- adoptant une posture désinvolte et un registre de langue familier inappropriés pour une épreuve de concours.

Les recommandations du jury

La prise en compte de l'intégralité de la demande (objectifs, niveau de classe) est indispensable car c'est elle qui conditionne les axes d'appropriation et d'analyses de tous les documents proposés afin d'élaborer une problématique.

Les planches d'analyses réalisées durant les quatre heures des travaux pratiques doivent être pensées comme des supports personnels. Chaque candidat peut prendre le parti d'en faire soit des notes personnelles, soit des supports de communication : intégrés à l'exposé, à destination du jury ou à afficher au tableau en prenant en compte de la distance de lecture. Le candidat pose ainsi de véritables choix stratégiques de communication en mettant en œuvre ces différentes modalités.

L'heure de préparation est précisément dévolue à l'élaboration de ces stratégies. Cela peut donner lieu, pour les candidats qui le souhaitent, à l'élaboration de fiches synthétiques. Celles-ci, en évitant toute lecture exhaustive lors de l'oral, peuvent constituer une aide ponctuelle évitant la redondance et favorisant la clarté du propos et une bonne gestion du temps.

Lors de l'exposé, il est conseillé aux candidats de repréciser la demande du sujet pour donner du sens aux analyses proposées. Ces dernières doivent être synthétiques et présentées en une dizaine de minutes. Cela permet de disposer de vingt minutes pour présenter la séquence et surtout détailler la séance choisie qui constitue un des éléments particulièrement importants de cette épreuve.

L'exposé consiste à mettre en œuvre des stratégies actives de communication, notamment dans l'utilisation du tableau, l'organisation simultanée ou successive de tout ou partie des documents et des planches d'analyses. Au vu de la séquence construite, le candidat se doit d'avoir un regard critique sur les documents proposés et d'être capable de préciser les raisons qui l'ont conduit à retenir ou écarter tel ou tel document. Le candidat peut également indiquer des propositions de remédiations pertinentes en réponse à des interrogations du jury. Elles seront le témoignage d'une réelle maturité pédagogique.

Il est primordial, surtout pour un concours interne, que la séance à construire intègre l'ensemble des outils de sa mise en œuvre ; préciser par exemple quel en est le déroulement, l'existence éventuelle de documents-support, le mode d'analyse orale ou écrite, les outils utilisés, etc.

Lors de l'entretien, l'échange avec le jury permet d'approfondir ou de préciser des éléments mis en œuvre pour la leçon. Cela peut aussi être un moment d'ouverture sur des aspects, pédagogiques, didactiques ou culturels plus larges permettant au jury d'apprécier le regard critique et réflexif que le candidat porte sur son vécu d'enseignant.

ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À L'OPTION MÉTIERS D'ART

coordonnés par Monsieur Charly PENAUD
et Monsieur Christian TORREMONEIL, vice-président du concours externe

Membres de la commission chargée du déroulement des entretiens :

Mesdames Agnès ANDRIEU, Angélique CHARPENTIER, Hélène DAVERNE, Sandrine FERREIRA, Carole FOLL, Anne FROMENT, Nathalie GOURMEN, Amandine GUÉRIN, Françoise LEGRAND, Laurence MIRALVES, Corinne PONTIEUX, Florence PICQ, Agnès VANNET et Messieurs Didier BONTEMPS, Christophe COMBE, Jean-Pierre CORDAT, Didier CHAMOIX, Éric DAUMART, Grégory DEHONGHER, Alain FOLIOT, Patrick GOSSE, Emmanuel JEANNOT, Laurent LAINÉ, Patrice LUIGGI, Jean MÔNE, Lionel MONNIER, Pierre THEPENIER, William VOLET.

Le choix de la spécialité

Cette année encore, bien que dans une moindre proportion que l'an passé, quelques candidats se sont inscrits à une spécialité pour laquelle il ne maîtrise ni les connaissances ni les savoir-faire professionnels. Leur erreur résulte, semble-t-il, d'une méconnaissance de certaines dénominations propres aux métiers d'art. Aussi, il faut rappeler par exemple, que la spécialité Arts textiles ne correspond aucunement au design de mode, pas plus que les Arts graphiques n'englobent le design graphique ou la communication visuelle.

Sur ce point, les futurs candidats au concours sont invités à se reporter à la liste⁴ des spécialités métiers d'art et des formations professionnelles correspondantes.

La finalité de l'épreuve

L'objectif de l'épreuve n'est pas d'évaluer les compétences « métier » du candidat au travers de la réalisation d'une pièce finie, mais consiste bien à le placer, en tant que futur enseignant, dans la situation de construire une séquence pédagogique pour apprécier son aptitude à enseigner.

Aussi, l'épreuve d'une durée totale de six heures, comprend quatre heures de travaux pratiques, pendant lesquelles le candidat, dans un espace professionnel adapté à sa spécialité, a libre choix de conduire des explorations, des manipulations, des tests, liés aux matériaux, à l'outillage, aux principes de construction ou de mise en forme, pour étayer ses propositions pédagogiques et ses choix didactiques.

Les éléments issus de ces travaux pratiques sont des supports⁵ qui peuvent être utilisés par le candidat lors de son oral. De natures diverses (maquettes, ébauches, essais, échantillons, éprouvettes, détails, montages, gabarits, étapes de fabrication, éclatés, etc.), ils accompagnent croquis, dessins, plans... et contribuent à la bonne compréhension de la séquence proposée, pour illustrer une démonstration, une manipulation, pour appuyer des apports notionnels, pour compléter des recherches, pour vérifier une hypothèse, pour verrouiller une théorie.

Les différents sujets imposaient un objectif et un niveau de formation. Certains sujets, suivant le métier, étaient accompagnés de visuels. Avec ou sans iconographie, ils étaient suffisamment ouverts pour permettre aux candidats de proposer des pistes d'investigation pédagogiques et didactiques multiples et variées, ancrées dans les champs du métier et de la création artistique (design, arts appliqués, histoire des arts).

⁴ Voir en annexe : **Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes.**

⁵ Au même titre que les documents écrits et graphiques, produits durant cette épreuve, ceux-ci ne font pas directement l'objet d'une évaluation.

Les constats et conseils du jury

L'expertise professionnelle

Constats : Quelques rares candidats révèlent un niveau d'amateur éclairé plutôt que le niveau d'expertise professionnelle attendu.

Conseils : La candidature aux épreuves du CAPLP arts appliqués, option métiers d'art, suppose une réelle maîtrise des savoir-faire « métier », observable lors de la phase de travaux pratiques et qui, lors de l'entretien, se traduit par l'emploi d'un vocabulaire technique professionnel, juste et pertinent.

Dans la mesure où l'épreuve vise à mesurer la capacité du candidat à transmettre des connaissances et des compétences professionnelles, elle suppose que ce dernier connaisse et prenne en considération les textes officiels⁶ et les publics visés, pour aboutir à la définition d'objectifs cohérents et à une progression réfléchie.

Il en est de même pour les notions de didactique et de pédagogie, qui sont des attentes légitimes de la part jury quant à la construction de la séquence et des séances qui la constituent.

La définition des objectifs

Constats : Si la méconnaissance, plus ou moins importante, des filières, des sections, des classes, des référentiels et des programmes (cf. paragraphe précédent) pénalise quelques candidats qui ne savent pas adapter les objectifs aux attentes formatives du niveau de classe concernée, d'autres ne parviennent pas à hiérarchiser, doser et articuler des objectifs souvent trop nombreux ou trop complexes pour proposer une séquence fluide.

Conseils : La prise en compte de la demande définie par l'objectif et le niveau de classe, est indispensable, car ce sont ces premiers éléments qui conditionnent la mise en place du thème, de la problématique, du phasage, du dispositif, du déroulement, des moyens... à mettre en œuvre, au regard des contenus du référentiel qui définissent l'ensemble de savoirs théoriques et pratiques à développer et le niveau d'exigence à atteindre (niveaux taxonomiques, résultats attendus et limites des connaissances).

Le candidat doit décliner, à moyen ou long terme, l'objectif proposé dans le sujet, en une série d'objectifs opérationnels propres à chaque séance, sachant que c'est l'articulation cohérente de l'ensemble de ces objectifs qui conditionnera l'aboutissement du projet, sans cantonner les élèves dans un rôle d'exécutant.

Il convient encore de préciser que le sujet propose un objectif à respecter et qu'il appartient aux candidats d'en apprécier les enjeux avant de définir le parcours pédagogique qui conduira les élèves à l'acquisition des savoirs. Il n'est donc pas attendu du candidat qu'il trouve la solution pédagogique type (modélisable) mais davantage qu'il propose une démarche pédagogique et didactique, personnalisée permettant d'apprécier ses aptitudes professorales.

La structure de séance

Constats : De très nombreux candidats semblent préférer une structure linéaire faite d'une succession d'exercices visant l'acquisition progressive de savoir-faire disciplinaires, à une démarche de projet, prétexte à des apports pluridisciplinaires, des situations d'autonomie et d'initiative, garantes de complexité (et d'ouverture).

Le choix de la structure linéaire qui ne doit pas forcément être banni, n'est pourtant pas toujours synonyme de clarté. Le manque de hiérarchie des objectifs, le nombre trop important de pré-requis, la mauvaise gestion des temps, l'excès de cadrage (contraintes) sont autant de paramètres qui ont engagé les candidats dans des constructions peu efficaces et des approfondissements relativement superficiels, n'intégrant que peu de connaissances. L'évaluation dans toutes ses composantes a très souvent été oubliée des dispositifs pédagogiques proposés.

Bien souvent, les candidats omettent de prendre suffisamment en considération les moyens pédagogiques, notamment les plus classiques : le tableau, le vidéoprojecteur, les supports écrits et iconographiques. Ils se limitent alors à une simple transposition du sujet, qui malheureusement ne peut suffire.

Avec créativité, certains candidats ont su mettre à profit le « temps de préparation en atelier » pour construire les fondements d'une séquence pédagogique structurée et innovante. En effet, à travers une exploitation judicieuse et professionnelle des équipements mis à leur disposition, ces candidats ont formalisé des moyens pédagogiques variés et des solutions formatives qu'ils ont su repositionner avec pertinence dans des stratégies et contextes d'apprentissage clairs, idoines et ambitieux.

⁶ Les programmes et référentiels de formation en vigueur dans les lycées professionnels.

Conseils : Lors de la construction du dispositif pédagogique, le candidat doit s'efforcer de donner du sens aux activités proposées aux élèves et privilégier la diversité et l'alternance des situations pédagogiques, des modes d'organisation.

La progression pédagogique peut prendre d'autres formes que celle de situations successives, identiques pour tous les apprenants, par un recours à des configurations plus complexes relevant de la démarche de projet, et qui mettent en jeu, par exemple :

- des apports de connaissances sous forme de modules périphériques, sollicités en tant que de besoin ;
- des situations différentes, partielles, parallèles, générant des synergies ;
- des prétextes larges, ouverts, donnant lieu à une diversité de réponses, pour lesquelles les notions abordées sont multiples ;
- des démarches innovantes liant des phases de création, de conception et de réalisation.

Outre la définition de l'objectif de la séquence et des objectifs opérationnels propres à chaque séance (tout particulièrement celui de la séance décrite), le candidat doit considérer l'ensemble des aspects de la séquence : contexte, objet de l'étude, déroulement avec mise en relief des différents moments stratégiques de la séance, supports documentaires, moyens et outils pédagogiques, critères d'évaluation. Il s'agit bien de définir les modalités d'un acte de formation qui prend en compte la dimension professionnelle dans la maîtrise du geste spécifique au métier, mais également les dimensions, notionnelle, esthétique, stylistique et créative qui font la singularité des formations aux métiers d'art.

Pour résumé, le candidat doit avoir de réelles intentions sur le sens à donner aux apprentissages (savoirs, savoir-faire, savoir-être) afin d'éviter la succession d'activités, plus ou moins réfléchies voire gratuites. Il doit privilégier l'ancrage de la séquence dans une réalité culturelle ou technologique, initiée par des exemples, des situations, des références complémentaires.

Les apports culturels

Constats : En premier lieu, les propositions pédagogiques sont trop souvent traitées comme des « sujets à réaliser ». De ce fait, les apports culturels et artistiques sont souvent négligés voire occultés par les candidats, trop préoccupés par les procédures de fabrication et les aspects techniques de la réalisation.

En second lieu, un grand nombre de candidats envisagent le projet, le design, l'histoire de l'art, comme des savoirs ou des dispositifs spécifiques procédant du seul enseignement des arts appliqués.

Enfin, quand les apports culturels existent, ils font le plus souvent référence à l'histoire (rarement postérieure au XIX^e siècle) sans guère de considération pour la création contemporaine.

Certains candidats ont su cependant donner une place privilégiée à la dimension culturelle et artistique, en intégrant explicitement des apports dans leurs scénarii, soit de façon indépendante, sous la forme d'études, d'illustrations, de démonstrations, d'exemples, de témoignages..., soit par le biais de l'interdisciplinarité ou la pédagogie de projet, en créant des liaisons étroites entre les différentes phases d'investigation, d'analyse, de recherches créatives, de conception et de réalisation.

Conseils : Ces constats conduisent à penser qu'une grande majorité des candidats semble convaincue de l'importance des apports culturels ou de l'intérêt de la démarche de projet, sans pour autant considérer que ces pratiques relèvent de leur compétence et qu'elles puissent être de réels prétextes à la découverte de connaissances techniques.

Les métiers d'arts sont fondamentalement ancrés dans des registres patrimoniaux historiques et contemporains. Ils puisent leurs spécificités dans les enrichissements esthétiques, stylistiques et techniques apportés au fil des siècles, par les différents mouvements artistiques et culturels. On attend donc des candidats qu'ils se positionnent au regard du contexte de création actuel dans cette globalité créative qui convoque la valeur esthétique et technique.

Les prolongements pédagogiques

Constats : Peu de candidats envisagent un prolongement à la séquence, en proposant une ouverture sur d'autres acquisitions, d'autres approches pédagogiques, d'autres contextes professionnels, d'autres prétextes, d'autres postures.

Conseils : Le prolongement pédagogique, l'ouverture de la demande, l'appropriation des savoirs et des apprentissages peuvent trouver une résonance avec des dispositifs existants, tels que :

- l'interdisciplinarité ;
- la formation en entreprise (PFMP) ;

- le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP) ;
- les ateliers de pratique artistique et culturelle (APAC).

ou de dispositifs nouvellement mis en place dans les grilles horaires du baccalauréat professionnel, comme :

- l'accompagnement personnalisé (AP) ;
- l'enseignement général lié à la spécialité (EGLS).

Ces dispositifs peuvent être prétextes à l'exploration de moyens pédagogiques inhabituels ou innovants, privilégiant des situations de recherches, exploratoires ou expérimentales, sous forme d'enquêtes, d'études de cas, d'expériences professionnelles, par le biais d'une pédagogie inductive, participative, différenciée qui favorise le travail en binôme, en groupe, la remédiation, le tutorat, l'utilisation de l'outil informatique, par exemple.

La posture de l'enseignant

Constats : En règle générale, les candidats font preuve de conviction dans la transmission des savoirs et savoir-faire. Certains manifestent une réelle passion pour le métier qui laisse présager un accompagnement bienveillant des élèves.

D'autres en revanche, moins enthousiastes, plus effacés et sans assurance n'ont pas su convaincre le jury de leur capacité à encadrer un groupe d'élèves avec suffisamment d'autorité et de clairvoyance.

Conseils : Il est indispensable de s'interroger sur les pratiques du métier d'enseignant. Aujourd'hui, notamment en lycée professionnel, les missions du professeur ne se limitent pas à une fonction de passeur de savoirs. Au-delà de la sphère pédagogique, ses missions se prolongent tout autant dans des fonctions de médiation, d'accompagnement et d'éducation. Le jury invite les candidats à une réflexion ne soit pas uniquement circonscrite à l'espace de la classe, mais qui investisse aussi le cadre de l'établissement scolaire et le rôle de ses différents acteurs.

Outre l'acquisition des contenus disciplinaires, le développement des apprentissages de la réflexion, de l'argumentation, de l'autonomie, de l'initiative, chez les élèves, suppose que les candidats portent un regard éclairé sur les missions du professeur et adoptent une position engagée quant à la pédagogie à mettre en œuvre pour développer l'épanouissement et la réussite des élèves.

La prestation orale

Constats : Les candidats font preuve, dans l'ensemble, de disponibilité et d'écoute et montrent de bonnes dispositions à la communication. Ils sont convaincus et convaincants, tout en restant à l'écoute et très disponibles dans les échanges.

Un grand nombre d'entre eux démontre dans l'échange une aptitude à se remettre en question ou à réinterroger sa démarche et ses propositions, tant sur le plan des pistes pédagogiques non visitées, que du point de vue de la qualité des propositions.

Conseils : S'il s'agit avant tout durant l'exposé de présenter une démarche avec assurance et conviction, l'échange peut parfois sur l'invitation du jury être l'occasion d'une remise en question des propositions ou des certitudes du candidat. Ce dernier doit alors prendre du recul et faire preuve d'analyse critique pour ne pas figer son raisonnement et déceler ce qui peut paraître inopérants, inappropriés ou décalés. Cette disposition est assurément la condition d'un échange riche, argumenté et constructif.

Enfin, de manière très pragmatique, la gestion du temps de parole, le bon usage de vocabulaire spécifique, le dynamisme de la présentation (débit de paroles, intonation de la voix, rythme, etc.), le choix et la variété des moyens de communication (oral, tableau, documents graphiques) sont des paramètres à ne pas négliger pour réussir une prestation.

Les recommandations du jury

Se reporter aux recommandations énoncées dans les éléments de rapport de l'option design (page 21) qui valent pour les deux options.

Répartition des notes et moyennes des candidats pour la présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

| | Nombre de notes comprises dans la fourchette | | | | | Total des non éliminés | Moyennes des non éliminés | |
|-----------------------------|--|----------------|-----------------|------------------|---------------------|------------------------|---------------------------|-------|
| | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n \leq 20$ | | | admis |
| Option design | | | | | | | | |
| CAPLP interne | 1 | 10 | 12 | 6 | 4 | 33 | 10,03 | 13,60 |
| CAER | 0 | 1 | 3 | 0 | 1 | 5 | 10,40 | 14,00 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | |
| CAPLP interne | 0 | 1 | 2 | 7 | 5 | 15 | 13,90 | 17,80 |
| CAER | 1 | 0 | 0 | 3 | 2 | 6 | 13,08 | 17,50 |

Moyennes exprimées sur 20 points.

ANNEXE

ANNEXE

Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes

| Spécialités métiers d'art | Formations professionnelles correspondantes |
|--------------------------------------|--|
| Armurerie | BMA Armurerie |
| Arts de la bijouterie-joaillerie | CAP Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie, 3 options CAP Lapidaire, 2 options CAP Orfèvre, 4 options MC Joaillerie BP Gemmologue BMA Art du bijou et du joyau |
| Arts de la céramique | CAP Décoration en céramique CAP Modèles et moules céramique CAP Tournage en céramique BMA Céramique |
| Arts de la gravure et de la ciselure | CAP Métiers de la gravure, 4 options BMA Gravure |
| Arts du décor architectural | CAP Graveur sur pierre CAP Staffeur ornemaniste CAP Tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration MC Graveur sur pierre BP Métiers de la pierre BMA Volumes : staff et matériaux associés Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option arts de la pierre |
| Arts du livre | CAP Arts de la reliure BMA Arts de la reliure et de la dorure |
| Arts du métal | CAP Bronziers, 3 options CAP Ferronnier |
| Arts du spectacle | CAP Accessoiriste réalisateur |
| Arts du verre | CAP Arts du verre et du cristal CAP Arts et techniques du verre, 2 options CAP Souffleur de verre, 2 options BMA Arts et techniques du verre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique |
| Arts graphiques | CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, 2 options Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique |
| Arts textiles | CAP Rentrayer, 2 options CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en décor CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en siège BP Ameublement, option tapisserie décoration Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement |
| Broderie | CAP Arts de la broderie BMA Broderie |
| Chaiserie broserie | CAP Cannage, paillage en ameublement |
| Dorure ornemanisme | CAP Doreur à la feuille ornemaniste |
| Ebénisterie | CAP Ebéniste CAP Encadreur BMA Ebéniste Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option ébéniste |
| Facture instrumentale | CAP Accordeur de piano CAP Assistant technique en instruments de musique, 4 options CAP Facteur d'orgue CAP Lutherie CAP Ouvrier archetier BMA Technicien en facture instrumentale, 4 options |
| Horlogerie | CAP Horlogerie BMA Horlogerie |
| Marqueterie | CAP Arts du bois, option marqueteur |
| Menuiserie en sièges | CAP Menuiserie en sièges |
| Moulage noyautage | CAP Mouleur noyautage, cuivre et bronze |
| Photographie | CAP Photographe Bac Pro Photographie |
| Sculpture sur bois | CAP Arts du bois, option sculpteur ornemaniste |
| Tournage d'art sur bois | CAP Arts du bois, option tourneur |
| Vannerie | CAP Vannerie |